Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_12-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
5 mars 2026

AFFICHÉE LE :
5 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
13 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-six,
Le dix mars à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.
Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration à M. GENTRIC Alexis), M. GOURLAOUEN Jean-Michel (procuration à Mme JONCOUR Martine), Mme PERENNOU Pauline (procuration à Mme KERSAUDY Maria), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.
Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

DCM2026/12 - Affectation du résultat – Budget principal

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Considérant que le compte administratif présente :
- un excédent cumulé de fonctionnement de 482.116,23 €
- un excédent cumulé d'investissement de 291.808,06 €
Constatant que le solde des restes à réaliser s'établit à - 24.914 €,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 100.000 €
- le solde disponible de 382.116,23 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Yves LE GUELLEC

MAIRIE de LANDUDEC 29710 LANDUDEC